

ACTUALISATION DU DOCUMENT UNIQUE D'ÉVALUATION DES RISQUES DES SERVICES ADMINISTRATIFS

I. Règlementation

L'évaluation des risques professionnels est une obligation issue du Code du Travail dans sa partie IV applicable à la fonction publique territoriale. Elle a pour objectif d'identifier les risques auxquels sont exposés les agents, de les prioriser, de mettre en place des mesures de prévention afin d'éliminer ou de réduire les risques et d'améliorer les conditions de travail d'une manière générale.

Le **décret n° 2001-1016 du 5 novembre 2001** impose d'évaluer les risques à **tous les postes de travail par unité**. Les résultats de cette évaluation doivent être consignés dans un **document unique qui sera remis à jour chaque année ou lors de toute décision d'aménagement ou de travaux importants modifiant les conditions d'hygiène et de sécurité ou les conditions de travail**.

II. Chronologie de la démarche du DUER des services administratifs de Bourgogne Franche-Comté

Depuis janvier, le cabinet Pôle Prévention du groupe SEPR accompagne la Région dans la réalisation du document unique.

Lors du premier **COPIL le 20 février 2020**, auquel les **organisations syndicales et les médecins de prévention ont été associés**, le cabinet a présenté la démarche, le cadre juridique, le calendrier, une **ébauche des unités de travail ainsi que le contenu du document final**. Un groupe de travail s'est ensuite réuni le 12 mars 2020 pour ajuster les unités de travail en fonction du répertoire des métiers, les questionnaires envoyés au panel d'agents représentatifs et préparer la planification des visites de terrain.

En raison du **contexte de crise sanitaire, le marché a été suspendu durant la période de confinement**. **Le deuxième COPIL prévu initialement le 4 juin 2020, a été reporté au 29 juin 2020**. A l'issue de ce COPIL, les métiers du siège ont ainsi été regroupés par familles de risques nommées unités de travail. Le COPIL a identifié 15 unités de travail au total.

Suite aux demandes des représentants du personnel et des médecins de prévention, un avenant a été passé pour permettre la visite de l'ensemble des sites administratifs.

Sur la base des questionnaires de risques ajustés pour les métiers des services administratifs de la collectivité, des agents sélectionnés par le prestataire ont été entendus par unité de travail au cours du mois de septembre. En complément pour les services opérationnels, ces séances de travail ont été couplées à des visites de locaux (ex : archives, maintenance / entretien, courriers, impressions / reprographie). **Une centaine de collègues toutes directions confondues** ont ainsi pu s'exprimer sur leurs conditions de travail et proposer des mesures d'amélioration. Ces échanges seront intégrées dans le document final qui sera livré cette fin d'année. Les assistants de prévention ont été associés à cette démarche.

Au cours du mois d'octobre, le cabinet Pôle Prévention du groupe SEPR a également effectué la visite de tous les bâtiments administratifs.

Un COPIL est prévu le 26 novembre pour présenter le DUERP projet.